



EAU POTABLE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	8
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.4.	Autres volumes.....	11
1.6.5.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	22
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	23
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	24
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Branchements en plomb.....	26
4.2.	Montants financiers.....	26
4.3.	État de la dette du service	26
4.4.	Amortissements	26
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SMEA de Basse Limagne
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☐	☐
Traitement ⁽¹⁾	☐	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☐	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulnat, Beaumont-lès-Randan, Beauregard-l'Évêque, Billom, Blanzat, Bort-l'Étang, Bouzel, Chas, Chauriat, Chavaroux, Culhat, Cébazat, Entraigues, Espirat, Gerzat, Joze, Lempdes, Lempty, Les Martres-d'Artière, Limons, Lussat, Luzillat, Malintrat, Maringues, Moissat, Mons, Mur-sur-Allier, Nohanent, Pont-du-Château, Pérignat-sur-Allier, Ravel, Reignat, Saint-André-le-Coq, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint-Denis-Combarnazat, Saint-Ignat, Saint-Julien-de-Coppel, Saint-Laure, Saint-Priest-Bramefant, Sayat, Seychalles, Surat, Vassel, Vertaizon
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



* Approbation en assemblée délibérante

Le service est exploité en ☒ **Délégation par SPL SEMERAP**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2035
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 8
- Nature exacte de la mission du prestataire : Affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 96 453 habitants au 31/12/2024 (96 377 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 50 014 abonnés au 31/12/2024 (48 366 au 31/12/2023).

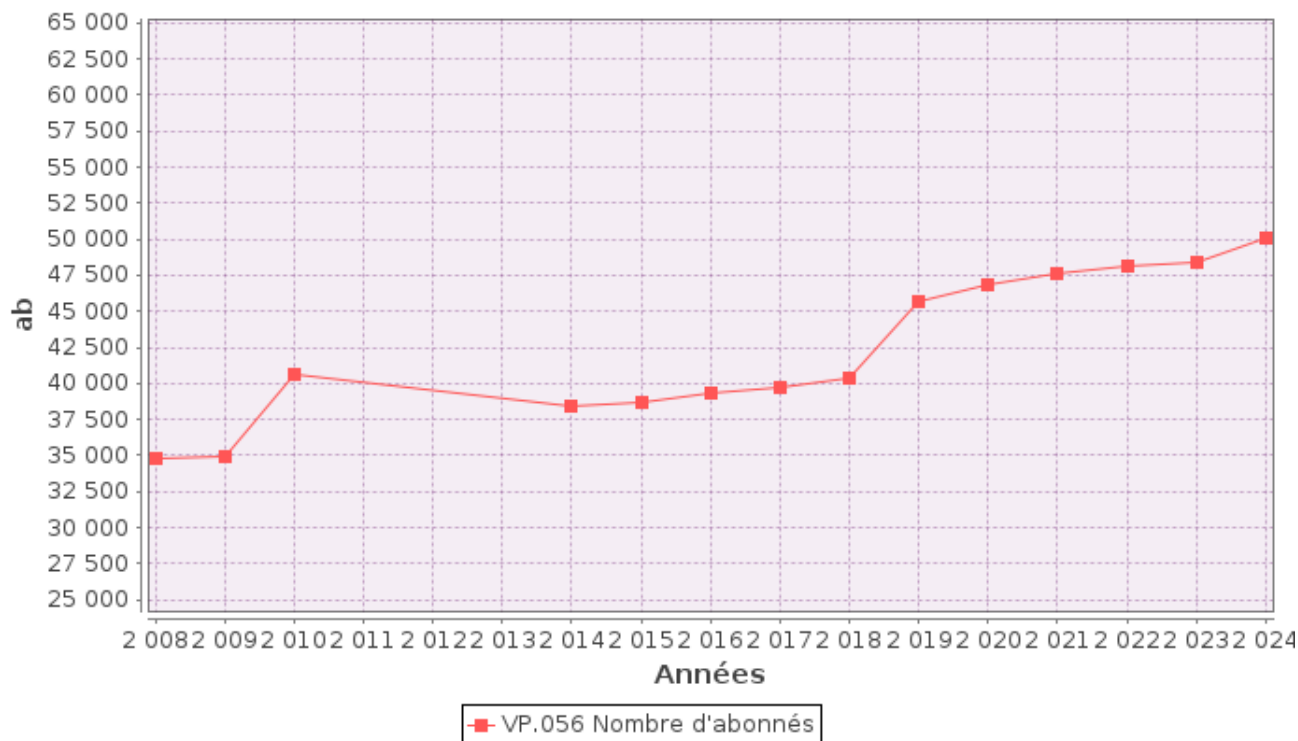
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

DETAIL FACTURATION PAR COMMUNE				
COMMUNES	Nbre Habitants (sce INSEE)	Nbre Abonnés au 31/12/2024	Nbre de points de comptage au 31/12/2024	CONSO (m3)
AULNAT	4 167	2013	1408	163430
BEAUMONT LES RANDAN	321	159	158	11086
BEAUREGARD L EVEQUE	1 609	751	737	58955
BILLOM	4 922	2921	2389	228449
BLANZAT	3 767	2043	1693	146779
BORT L ETANG	741	443	435	37975
BOUZEL	722	346	343	24256
CEBAZAT	9 045	4689	3820	537698
CHAS	377	206	206	13306
CHAURIAT	1 800	953	924	62701
CHAVAROUX	543	243	239	18414
CULHAT	1 168	575	567	52430
ENTRAIGUES	744	379	376	27343
ESPIRAT	426	225	222	15021
GERZAT	10 366	5465	3752	437691
JOZE	1 190	686	663	45834
LEMPDES	9 076	4702	3495	444983
LEMPY	410	225	224	17542
LES MARTRES D ARTIERE	2 265	1028	1002	85677
LIMONS	748	426	419	34622
LUSSAT	953	484	471	34902
LUZILLAT	1 176	603	600	44887
MALINTRAT	1 151	593	570	47230
MARINGUES	3 192	1637	1527	122285
MOISSAT	1 283	684	681	44888
MONS	574	312	313	25303
MUR SUR ALLIER	3 163	1840	1776	121501
NOHANENT	2 282	1158	1071	74364
PERIGNAT ES ALLIER	1 514	759	728	57136
PONT DU CHATEAU	12 743	6325	5622	496975
RAVEL	786	444	436	29595
REIGNAT	382	210	209	14480
SAYAT	2 566	1278	1248	94140
SEYCHALLES	795	377	376	27379
ST ANDRE LE COQ	559	300	298	24635
ST BONNET ES ALLIER	433	200	199	14586
ST DENIS COMBARNAZAT	249	136	134	11985
ST IGNAT	934	501	493	34948
ST JULIEN DE COPPEL	1 313	698	694	48538
ST LAURE	701	341	332	26802
ST PRIEST BRAMEFANT	886	471	465	35012
SURAT	622	314	309	23089
VASSEL	299	158	154	10840
VERTAIZON	3 490	1713	1586	131336
TOTAL	96 453	50 014	43 364	4 061 028

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 40,86 abonnés/km au 31/12/2024 (39,58 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,93 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,99 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 83,04 m³/abonné au 31/12/2024. (88,88 m³/abonné au 31/12/2023).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

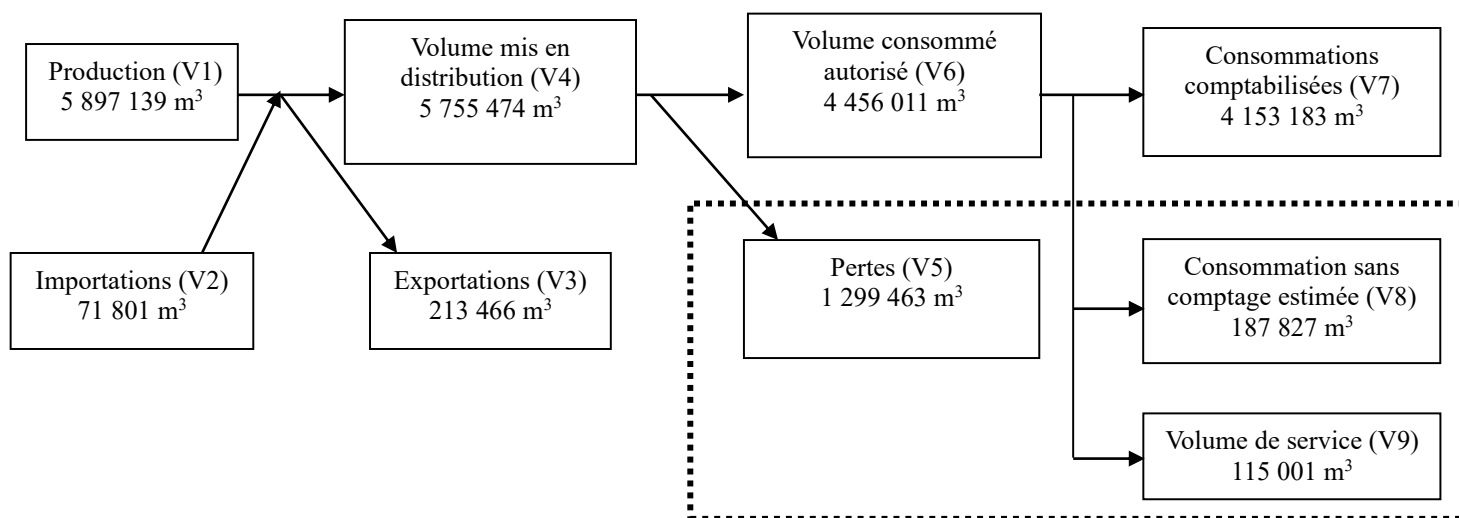


Le service public d'eau potable prélève 5 897 139 m³ pour l'exercice 2024 (5 689 046 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Puits Les Cotilles 3			0	0	___%
Puits Les Cotilles 2			0	0	___%
Puits Les Cotilles 1			1 348 381	1 269 363	-5,9%
Puits Les Cotilles 5			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)			0	0	___%
Captage d'Argnat			2 210 825	2 579 310	16,7%
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)			0	0	___%
Puits de Limons 3			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 1			1 333 164	1 303 205	-2,2%
Puits de Limons 5			0	0	___%
Puits de Limons 4			0	0	___%
Puits de Limons 2			0	0	___%
Puits de Limons 1			645 890	555 261	-14%
Puits Confluent Dore-Allier			0	0	___%
Puits de Mons			0	0	___%
Captage des Grosliers			150 786	190 000	26%
Puits de la Boucle du Buisson 2			0	0	___%
Tissonnières 1 type			0	0	___%
Tissonnières 2 type			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)			0	0	___%
Puits Les Cotilles 4			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)			0	0	___%
Total			5 689 046	5 897 139	3,7%

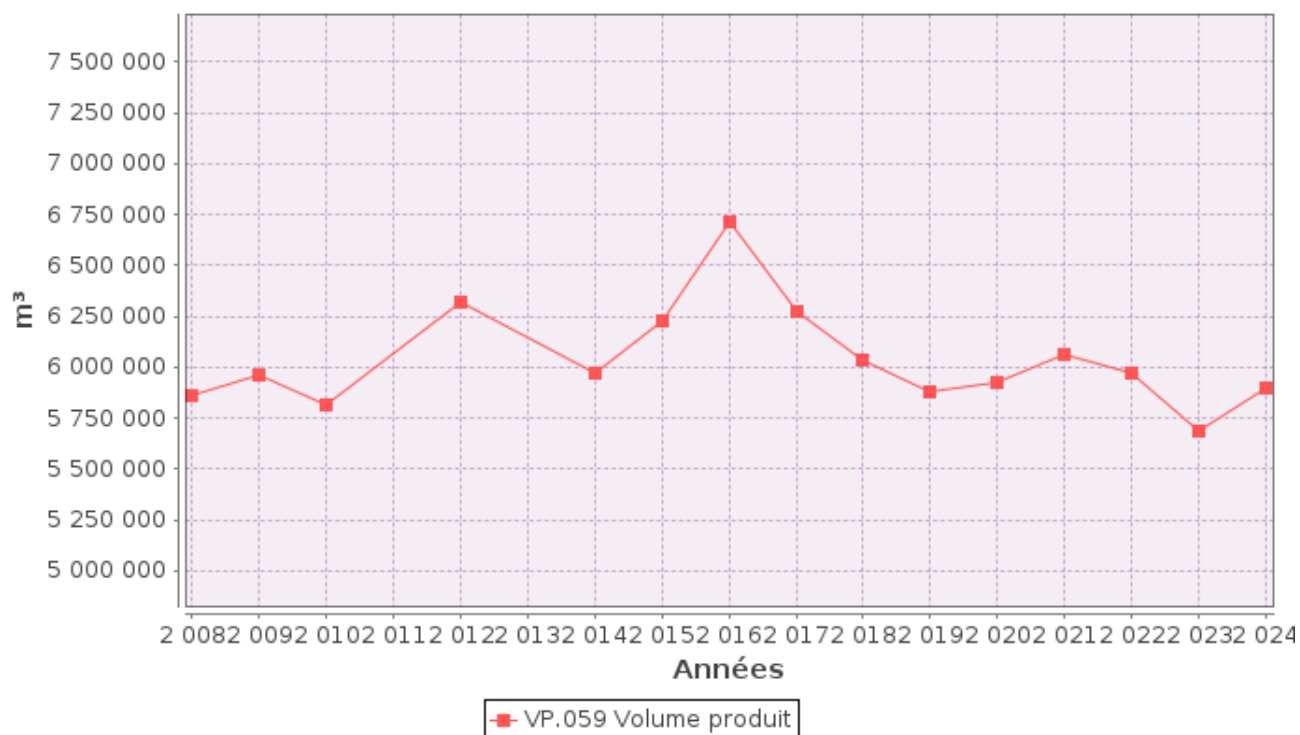
1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Puits Les Cotilles 3	0	0	____%	80
Puits Les Cotilles 2	0	0	____%	80
Puits Les Cotilles 1	1 348 381	1 269 363	-5,9%	80
Puits Les Cotilles 5	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)	0	0	____%	80
Captage d'Argnat	2 210 825	2 579 310	16,7%	60
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)	0	0	____%	80
Puits de Limons 3	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 1	1 333 164	1 303 205	-2,2%	80
Puits de Limons 5	0	0	____%	80
Puits de Limons 4	0	0	____%	80
Puits de Limons 2	0	0	____%	80
Puits de Limons 1	645 890	555 261	-14%	80
Puits Confluent Dore-Allier	0	0	____%	80
Puits de Mons	0	0	____%	60
Captage des Grosliers	150 786	190 000	26%	0
Puits de la Boucle du Buisson 2	0	0	____%	80
Tissonieres 1 type	0	0	____%	60
Tissonières 2 type	0	0	____%	60
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)	0	0	____%	80
Puits Les Cotilles 4	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)	0	0	____%	80
Total du volume produit (V1)	5 689 046	5 897 139	3,7%	68,67



1.6.2. Achats d'eaux traitées



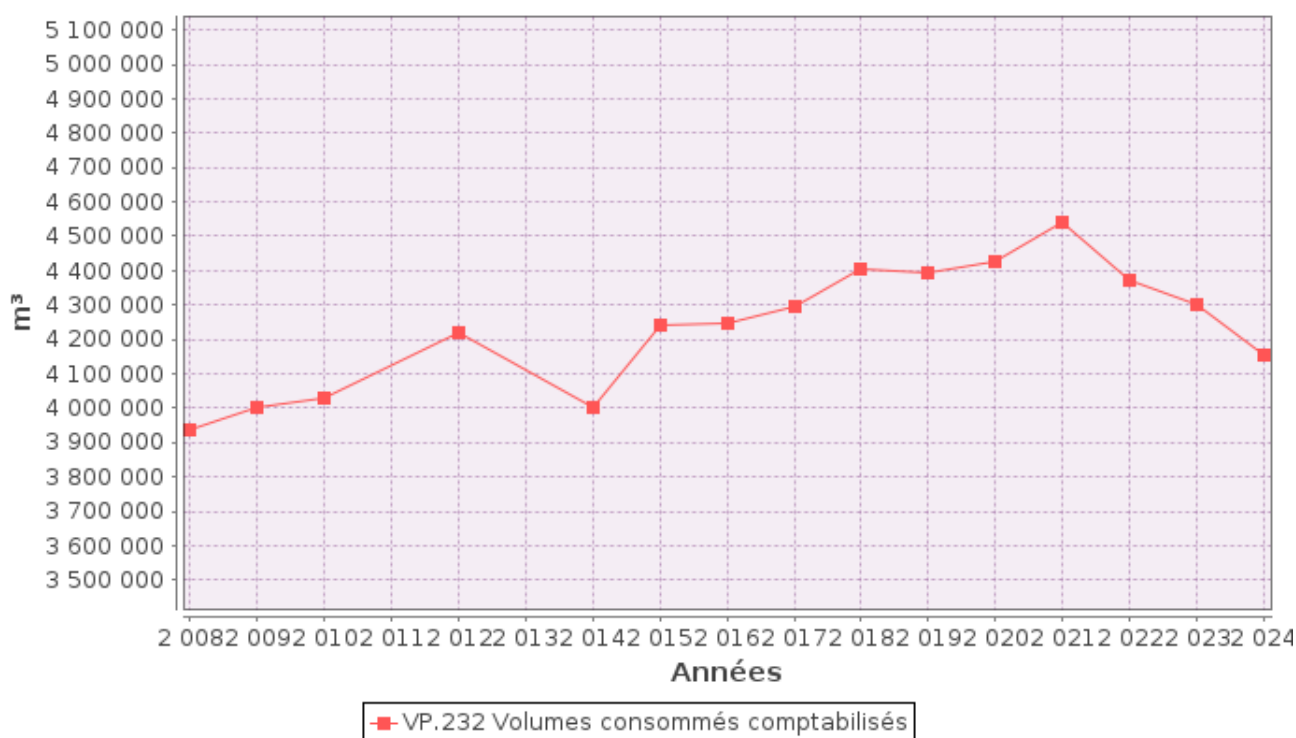
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
CAM – Secours Mezel	7 185	6 617	-7.90 %	80
CHANAT LA MOUTEYRE – points hauts de Sayat	2 934	3 236	+10,29 %	50
SME Issoire (St Julien de Coppel)	63 508	61 948	-2,45%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	73 627	71 801	-2,48%	78,64

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 298 849	4 153 183	-3,4%
Abonnés non domestiques	0	0	____%
Total vendu aux abonnés (V₇)	4 298 849	4 153 183	-3,4%
Service de SIAEP Rive gauche de la Dore	117 817	140 436	+ 19,20%
Service de SM Sioule & Morge		73 030	
Service de SIAEP Plaine de Riom (St Beauzire)	0	0	
Total vendu à d'autres services (V₃)	117 817	213 466	81,2%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	142 827	187 827	31,5%
Volume de service (V9)	33 631	115 001	241,9%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	4 475 307	4 456 011	-0,4%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 224 kilomètres au 31/12/2024 (1 222 au 31/12/2023).

DIAMETRES	ACIER	FONTE	PVC	PEHD	INCONNU	TOTAL
20	0	0	129	5	1	135
25	0	0	183	382	21	586
27	96	20	16	0	0	132
32	8	0	2 553	782	74	3 417
34	0	0	66	0	0	66
40	146	1 253	8 863	9 009	1 433	20 704
42	172	0	856	0	0	1 029
50	19	4 450	12 284	56 190	2 679	75 621
60	78	115 812	65	2	434	116 392
63	0	0	46 380	4 609	37	51 026
70	0	243	0	0	0	243
75	0	0	99 754	1 247	176	101 177
80	93	28 008	0	0	46	28 148
90	550	1 714	24 481	2 249	0	28 994
100	155	245 928	186	4	148	246 420
110	2	4	147 306	9 095	0	156 408
125	14	20 281	7 336	4 983	46	32 659
135	0	230	0	0	0	230
150	452	171 926	0	7	108	172 494
160	0	0	816	0	0	816
175	0	427	0	0	0	427
180	0	0	0	1 094	0	1 094
200	94	60 014	40	26	73	60 248
225	0	309	0	132	0	441
250	97	19 325	0	0	35	19 456
300	335	23 608	0	0	34	23 977
315	0	0	0	65	0	65
350	68	9 603	0	0	10	9 681
400	440	52 210	0	0	311	52 962
500	0	6 702	0	0	3	6 706
INCONNU	0	123	15	20	12 053	12 211
TOTAL	2 819	762 191	351 329	89 903	17 722	1 223 965

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	€ au 01/01/2024
	€ au 01/01/2025

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	17,5 €	17,5 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____	86	86
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,827 €/m ³	0,847 €/m ³
Autre : Redevance Humanitaire		0,003 €	0,003 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	33 €	33,33 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,75 €/m ³	0,76 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,046 €/m ³	0,046 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0 €/m ³
	Consommation eau potable (Agence de l'Eau)	0 €/m ³	0,33 €/m ³
	Performance des réseaux (Agence de l'Eau)	0 €/m ³	0,02 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

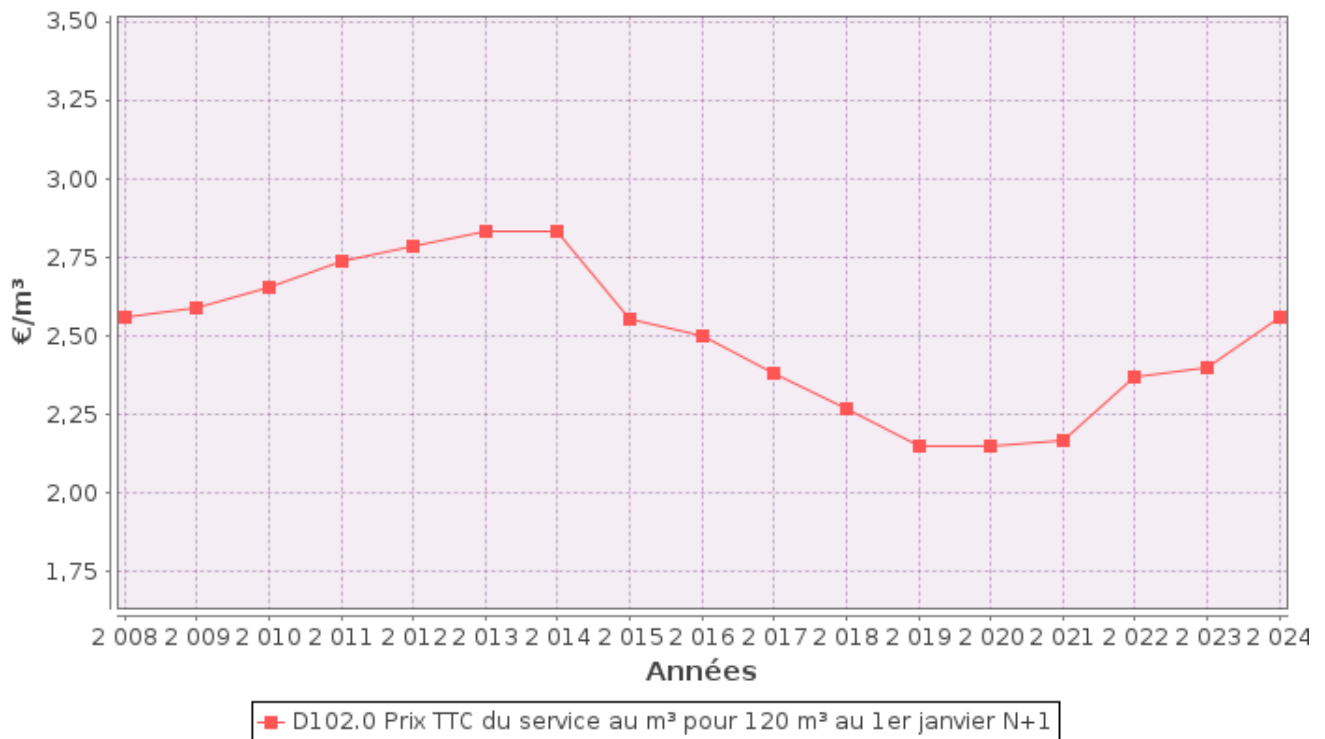
- Délibération du 16/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	17,50	17,50	0%
Part proportionnelle	99,24	101,64	2,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	116,74	119,14	2,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	33,00	33,33	1%
Part proportionnelle	90,00	91,20	1,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	123,00	124,53	1,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,52	5,52	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	—	—%
Consommation eau potable (Agence de l'Eau)	0,00	39,60	—%
Performance des réseaux (Agence de l'Eau)	0,00	2,40	—%
TVA	15,01	16,02	+6,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,13	63,54	+ 32%
Total	287,87	307,21	6,7%
Prix TTC au m³	2,40	2,56	6,7%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 4 084 412 m³/an (4 257 571 m³/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation des tarifs sur la part collectivité afin de financer les travaux de renouvellement (objectif taux de renouvellement : 1% / an pour les canalisations, 1,5% pour les branchements, 2% pour les réservoirs et 3% pour les stations)

2.3. Recettes



Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
PART SEMERAP	5 670 533 €	5 808 033 €
PART SIAEP	4 244 652 €	4 334 741 €

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 10 142 774,98 € HT (9 915 185 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	192	0	201	1
Paramètres physico-chimiques	192	0	268	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	99,5%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	99,6%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	79%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	117

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

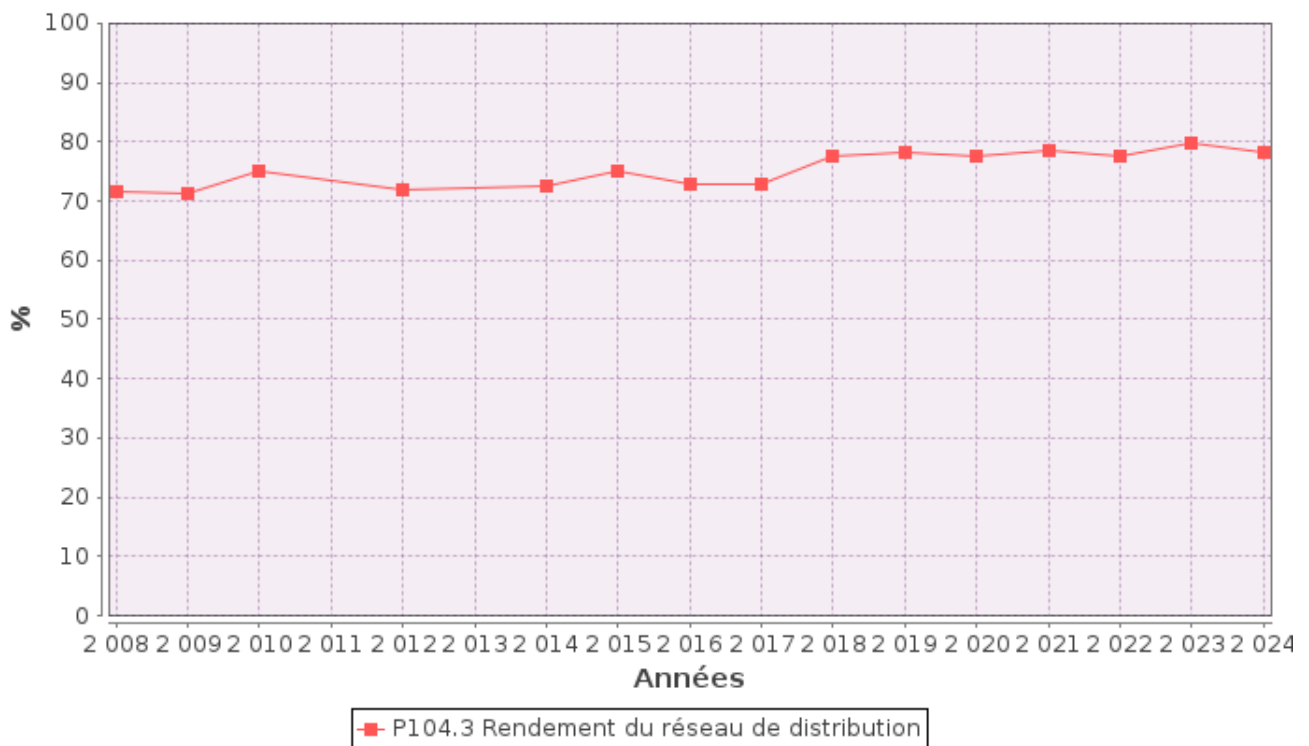
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	79,7 %	78,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	10,3	10,45
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76,2 %	72,2 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,6 m³/j/km (3 en 2023).

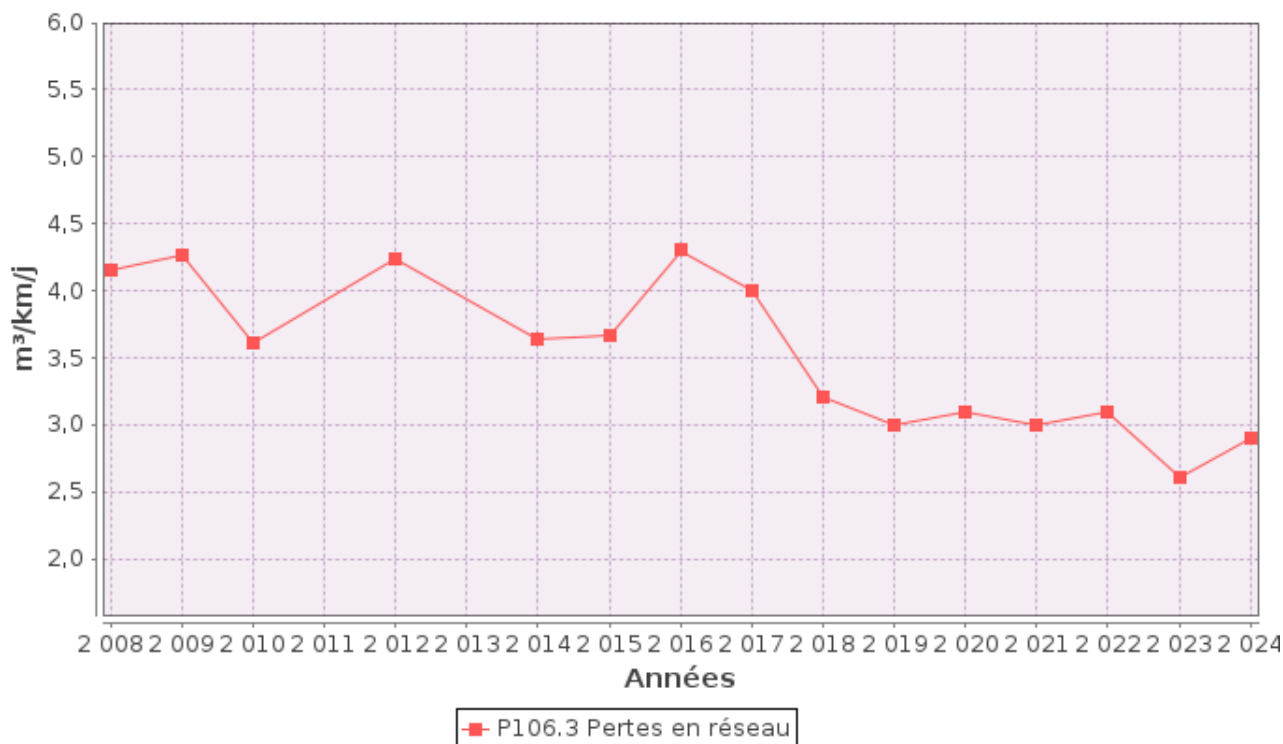
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 2,9 m³/j/km (2,6 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,7%	0,77%	0,97%	1,12%	1,19%

Au cours des 5 dernières années, 72,91 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1,19%** (1,12 en 2023).

Le taux de renouvellement (canalisation) de l'année 2024 est de 1,00% (objectif 1,2%/an)

Pour information :

En 2024 : 589 branchements ont été renouvelés (541 dans le cadre des travaux de renouvellement + 48 reprises dans le cadre du contrat de DSP)

Le nombre de branchement est de 43 364 unités.

Le taux de renouvellement (branchement) de l'année 2024 est de 1,36% (objectif 1,5% par an)

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 68,8% (65,3% en 2023).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 62 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (103 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,24 pour 1 000 abonnés (2,13 en 2023).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 60 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 67% (52% en 2023).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

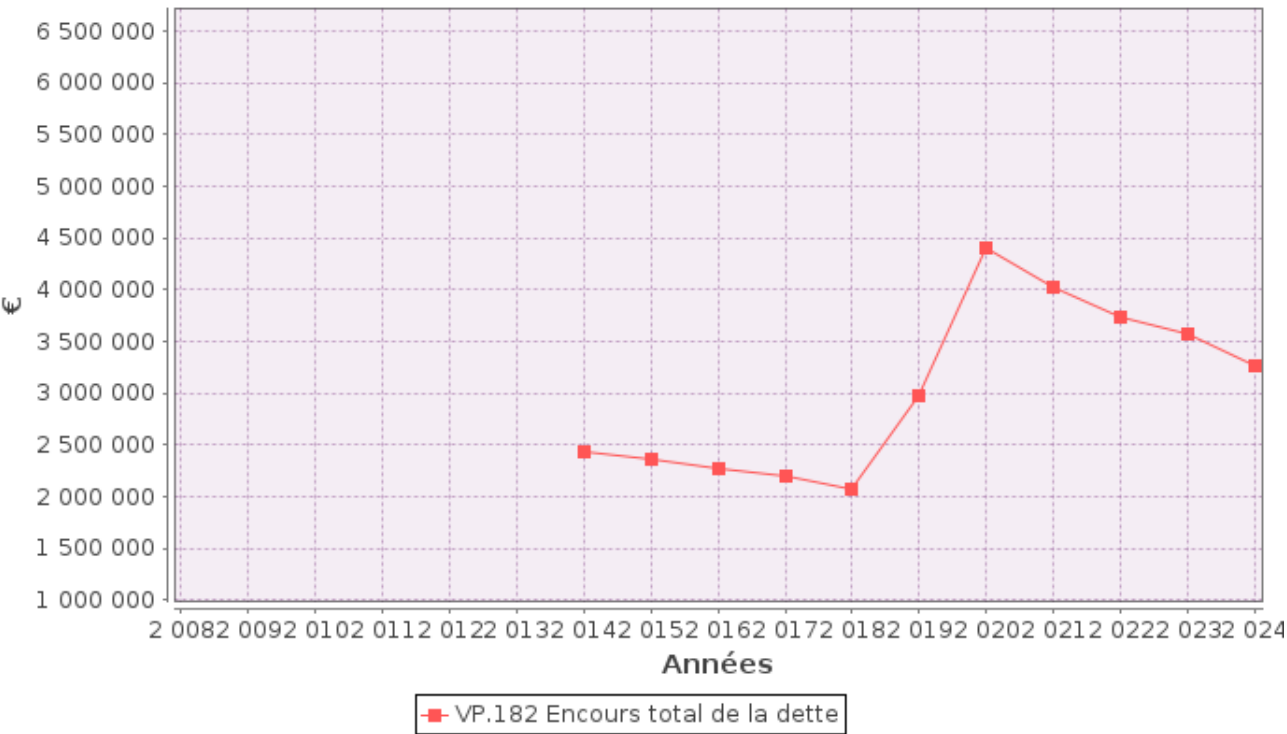


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	3 568 590,93	3 260 326,47
Epargne brute annuelle en €	3 711 590,08	3 823 981,54
Durée d'extinction de la dette en années	1	0,9

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 0,9 ans (1 en 2023).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

montant d'impayés au titre de l'année précédente

tel que connu au 31 décembre de l'année en cours

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente

*100

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	177 127,47	117 801,47
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	9 957 691,87	10 460 520,98
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	1,78	1,13

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 1,13% (1,78 en 2023).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 180

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 3,6 pour 1000 abonnés (4,92 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	43 035	43 364
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1115	1100
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2,59 %	2,53 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 165 530	3 499 123
Montants des subventions en €	200 000	300 000
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 568 590,93	3 260 326,47
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	228 580,80	231 366,15
	en intérêts	81 822,19	76 898,31

4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 1 238 385,61 € (1 067 757,53 € en 2023).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sécurisation et interconnexions secteur SIAEP Plaine de Riom - RLV		
Sécurisation et interconnexions CAM (Lempdes)		

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme travaux 2025 (Marchés subventionnables)	2025-2026	1 000 000 €
Programme travaux supplémentaires 2025	2025	2 000 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 1 demandes d'abandon de créance et en a accordé 1.

267 235,83 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0643 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ALJEED	10 000 €
H2O SANS FRONTIERES	3 500 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	96 377	96 453
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,4	2,56
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	60	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	99,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	99,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117	117
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,7%	78,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3	3,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,6	2,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,12%	1,19%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	65,3%	68,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0643
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,13	1,24
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	52%	67%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1	0,9
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,78%	1,13%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	4,92	3,6



RPQS – EXERCICE 2024

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL DE FACTURATION PAR COMMUNE

ANNEXE 2 : MONTANT FINANCIERS HT ENGAGES EN 2024 (principaux chantiers)

ANNEXE 3 : AELB – NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

ANNEXE 1 : DETAIL DE FACTURATION PAR COMMUNE

DETAIL FACTURATION PAR COMMUNE				
COMMUNES	Nbre Habitants (scc INSEE)	Nbre Abonnés au 31/12/2024	Nbre de points de comptage au 31/12/2024	CONSO (m3)
AULNAT	4 167	2013	1408	163430
BEAUMONT LES RANDAN	321	159	158	11086
BEAUREGARD L EVEQUE	1 609	751	737	58955
BILLOM	4 922	2921	2389	228449
BLANZAT	3 767	2043	1693	146779
BORT L ETANG	741	443	435	37975
BOUZEL	722	346	343	24256
CEBAZAT	9 045	4689	3820	537698
CHAS	377	206	206	13306
CHAURIAT	1 800	953	924	62701
CHAVAROUX	543	243	239	18414
CULHAT	1 168	575	567	52430
ENTRAIGUES	744	379	376	27343
ESPIRAT	426	225	222	15021
GERZAT	10 366	5465	3752	437691
JOZE	1 190	686	663	45834
LEMPDES	9 076	4702	3495	444983
LEMPY	410	225	224	17542
LES MARTRES D ARTIERE	2 265	1028	1002	85677
LIMONS	748	426	419	34622
LUSSAT	953	484	471	34902
LUZILLAT	1 176	603	600	44887
MALINTRAT	1 151	593	570	47230
MARINGUES	3 192	1637	1527	122285
MOISSAT	1 283	684	681	44888
MONS	574	312	313	25303
MUR SUR ALLIER	3 163	1840	1776	121501
NOHANENT	2 282	1158	1071	74364
PERIGNAT ES ALLIER	1 514	759	728	57136
PONT DU CHATEAU	12 743	6325	5622	496975
RAVEL	786	444	436	29595
REIGNAT	382	210	209	14480
SAYAT	2 566	1278	1248	94140
SEYCHALLES	795	377	376	27379
ST ANDRE LE COQ	559	300	298	24635
ST BONNET ES ALLIER	433	200	199	14586
ST DENIS COMBARNAZAT	249	136	134	11985
ST IGNAT	934	501	493	34948
ST JULIEN DE COPPEL	1 313	698	694	48538
ST LAURE	701	341	332	26802
ST PRIEST BRAMEFANT	886	471	465	35012
SURAT	622	314	309	23089
VASSEL	299	158	154	10840
VERTAIZON	3 490	1713	1586	131336
TOTAL	96 453	50 014	43 364	4 061 028

ANNEXE 2 : MONTANTS FINANCIERS HT ENGAGES EN 2024 (principaux chantiers)

Intitulé et nature des investissements	Total HT Dépenses engagées en 2024
1 - Programme 2024 - Travaux subventionnable de renouvellement et renforcement de réseau (détail ci-dessous)	1 369 860,92
2 - Programme 2024 - Travaux supplémentaires (détail ci-dessous)	1 864 716,76
3 - Programme 2024 - Travaux supplémentaires SEMERAP (détail ci-dessous)	231 823,07
4 - Programme 2024 - Travaux d'extension (détail ci-dessous)	32 722,37
5 - Programme 2024 - Travaux sur ouvrages (détail ci-dessous)	187 151,57
6 - Travaux de reprises de branchements en plomb - secteur nord (détail ci-dessous)	123 052,00
7 - Travaux de mise en place d'une turbine au réservoir des Mauvaises à Blanzat (détail ci-dessous)	1 050 360,00
Total Général HT engagé en 2024	4 859 686,69

1 - Programme 2024 - Travaux subventionnable de renouvellement et renforcement de réseau

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2024
Aulnat	Avenue Saint-Exupéry	215 630,90
Aulnat	Avenue Jean Jaurès	297 135,98
Aulnat	Avenue Pierre de Coubertin	53 345,29
Gerzat	Rue des Martyrs	123 770,45
Gerzat	Rue des Condamines	128 457,12
Les Martres d'Artière	Route de Lussat	50 380,49
Nohanent	Route de Clermont	122 401,39
Pont-du-Château	Chemin de Lanche	145 386,80
Pont-du-Château	Rue Henri Barbusse	49 019,12
Saint-André-le-Coq	Les Près Gelés	184 333,38
Programme 2024 Subventionnable - Total HT engagé en 2024		1 369 860,92

2 - Programme 2024 - Travaux supplémentaires

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2024
Aulnat	Av Jean Jaurès - piquetage	1 231,00
Aulnat	Avenue Pierre de Coubertin	870,32
Aulnat	Avenue Saint Exupéry	1 122,10
Aulnat	Rue du Soleil levant	45 805,00
Aulnat	Rue du Soleil Levant	10 886,50
Aulnat	Terminus	4 222,27
Beaumont-les-Randan	Création de 2 regards de comptage	78 779,60
Beaumont-les-Randan	Rue des Ormeaux	20 615,00
Blanzat	Route de Sayat	73 123,90
Blanzat	Route de Sayat	83 754,00
Blanzat	Route de Sayat	124 204,41
Bort-l'Etang	Les Bourrus	1 403,63
Cébazat	Route de Chateaugay	114 498,01
Cébazat	Route de Chateaugay	9 990,00
Chauriat	Rue de Radegonde	40 704,92
Gerzat	Rue de l'Aiguille - Purge	12 563,00
Gerzat	Rue de Taillat	69 196,11
Gerzat	Rue de Taillat Sud	99 372,36
Gerzat	Rue des Batignoles	94 229,74
Gerzat	Rue des Martyrs	28 967,20
Gerzat	Rue Jean Moulin	9 128,00
Gerzat	Rue Joseph Chaumette	15 439,13
Gerzat	Rue Louis Bourat - sondage	3 883,10
Gerzat	Rue Sund du Puy	3 750,00
Joze	Route de Fours à Chaux	67 125,40
Lempdes	Avenue de l'Europe + rue Henri Barbusse	49 049,80
Lempdes	Rue du 11 novembre	16 018,00
Lempdes	Rue Pontel	5 527,00
Lempty	La Garenne	39 955,00
Les-Martres-d'Artière	Lignat - Voirie	7 626,10
Limons	Le Beaudinet	8 105,00
Malintrat	Avenue de la Joselle	4 060,00
Malintrat	Avenue de la Joselle - Enrobé	23 067,00
Malintrat	Rue de la Joselle	5 364,00

Pont-du-Château	Chemin de la Coursière	91 864,22
Pont-du-Château	Giratoire RD769 / RD783	15 130,60
Pont-du-Château	Giratoire RD769 / RD783 + Rues diverses	72 169,00
Pont-du-Château	Rue de la Coursière - Enrobés	5 865,00
Pont-du-Château	Rue de Lanche - Voirie	1 365,00
Pont-du-Château	Rue des Ecoles	9 895,80
Saint-André-le-Coq	Pagnant - Allée des Tilleuls	27 420,30
Saint-André-le-Coq	Pagnant - Branchements plomb	14 250,00
Saint-André-le-Coq	Route de Maringues	71 707,60
Saint-Ignat	Impasse des Sources	12 277,80
Saint-Ignat	Impasse des Sources - Voirie	12 390,42
Saint-Ignat	Impasse Saint-Abdon	45 870,25
Saint-Ignat	Rue du Désir	61 280,10
Saint-Julien-de-Coppel	Contournat	38 913,16
Saint-Laure	Rue de la Condamine	35 783,52
Saint-Priest-Bramefant	Rue des Gilberts	1 795,00
Saint-Priest-Bramefant	Rue du Lavoir	79 570,00
Sayat	Rue des Vergers	45 544,89
Vertaizon	Chemin de Chauriat	47 987,50
Programme 2024 Travaux supplémentaires - Total HT engagé en 2024		1 864 716,76

3 - Programme 2024 - Travaux supplémentaires SEMERAP

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2024
Beaumont les Randan	Regard de comptage Mise en place appareil télégestion	4 101,74
Blanzat	Route de Nohanent Extension de réseau	15 985,81
Blanzat	Station de pompage le Chevalard Débimètre	5 033,61
Bort l'Etang	Georgon Extension de réseau	14 110,62
Cébazat	Les Cerisiers Regard de comptage	4 036,00
Chauriat	Rue de Chantermerle Extension de réseau	3 346,79
Gerzat	Boulevard François Mitterrand Bouclage	16 704,48
Gerzat	Chemin de Donna Vignat Bouclage	8 440,08
Gerzat	Rue des Batignolles	1 392,96
Malintrat	Avenue de la Motte Reprise de branchement	45 702,67
Malintrat	Avenue de la Motte modification réseau AEP	5 943,76
Martres-d'Artière	Route de Riom Nourrice 4 compteurs	1 652,89
Mur-sur-Allier	Giratoire inspection caméra	501,84
Nohanent	Route de Durtol Dévoisement réseau	34 690,57
Nohanent	Route de Durtol Extension de réseau	16 029,36
Nohanent	Route de Durtol Création antenne PEHD	5 861,36
Saint-Laure	Route d'Ennezat création 2 branchements AEP	7 961,65
Saint- Laure	Rue de la Rive Haute Extension de réseau	9 892,08
Saint-Priest-Bramefant	Rue des Bourses Branchement	20 397,76
Sayat	Impasse des ramades Extension de réseau	10 037,04
Programme 2024 Supplémentaires SEMERAP - Total HT engagé en 2024		231 823,07

4 - Programme 2024 - Travaux d'extension

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2024
Espirat	Passage de la liberté	8 547,45
Joze	Rue du Puy-de-Dôme	24 174,92
Programme 2024 Travaux d'extension - Total HT engagé en 2024		32 722,37

5 - Programme 2024 - Travaux sur ouvrages

Communes	Rues		Total HT Dépenses engagées en 2024
Blanzat	Réservoir les Petites Mauvaises	Mise en place échelles inox + points encrage	5 947,57
Chauriat	Station de pompage	Armoire électrique	17 850,40
Culhat	Réservoir de la Brousse	Mise en place sonde piezo	3 666,53
Dallet	Station de pompage	Renouvellement surpresseur - pompe n°1	10 152,26
Luzillat	Réservoir de Montgacon	Mise en place échelles inox	8 477,37
Maringues	Réservoir de Sensat	Mise en place échelles inox + points encrage	10 482,52
Mons	Réservoir	Mise en place échelles inox	9 054,82
Nohanent	Réservoir Rte de Durtol	Mise en place échelles inox	5 740,48
Nohanent	Réservoir Rte de la Boucheyre	Mise en place échelles inox	5 965,88
Pont-du-Château	Station de pompage de la Boucle du Buisson	Etanchéité toiture	2 356,80
Pont-du-Château	Station de pompage de la Boucle du Buisson	Pompe exhaure puits principal	39 057,41
Pont-du-Château	Station de pompage des Cotilles	Etanchéité toiture	5 949,00
Pont-du-Château	Station de pompage des Cotilles	Pompe immergée Ehaure n°3	8 691,55
Ravel	Réservoir de Cros	Mise en place échelles inox	4 973,98
Ravel	Réservoir la Morille	Mise en place échelles inox + points encrage	5 424,37
Ravel	Réservoir Le Bourg	Mise en place échelles inox + points encrage	4 185,56
Reignat	Réservoir du bourg	Mise en place échelles inox	5 282,06
Saint-Julien-de-Coppel	Réservoir de Contournat	Création by-pass	2 866,88
Saint-Julien-de-Coppel	Réservoir les Couleaux	Mise en place système de chloration	5 091,80
Saint-André-le-Coq	Réservoir	Mise en place échelles inox + points encrage	7 635,32
Saint-Denis-Combarzat	Réservoir	Mise en place échelles inox + points encrage	7 635,32
Sayat	Réservoir le Bourg	Mise en place échelles inox	5 050,04
Seychalles	Réservoir du Bourg	Mise en place échelles inox + points encrage	5 613,65
Programme 2024 Travaux sur ouvrages - Total HT engagé en 2024			187 151,57

6 - Travaux de reprises de branchements en plomb - secteur nord

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2024
Chavarroux	Travaux de reprises de branchements	4 268,00
Entraigues	Travaux de reprises de branchements	31 382,00
Saint-André-le-Coq	Travaux de reprises de branchements	30 031,00
Surat	Travaux de reprises de branchements	10 292,00
Les-Martres-d'Artière	Travaux de reprises de branchements	14 793,00
Saint-Ignat	Travaux de reprises de branchements	13 673,00
Saint-Laure	Travaux de reprises de branchements	18 613,00
Travaux de reprises de branchements en plomb - Total HT engagé en 2024		123 052,00

7 - Travaux de mise en place d'une turbine au réservoir des Mauvaises à Blanzat

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2024
Blanzat	Réservoir des Mauvaises - Mise en place d'une turbine	1 050 360,00
Mise en place d'une turbine au réservoir des Mauvaises à Blanzat - Total HT engagé en 2024		1 050 360,00

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

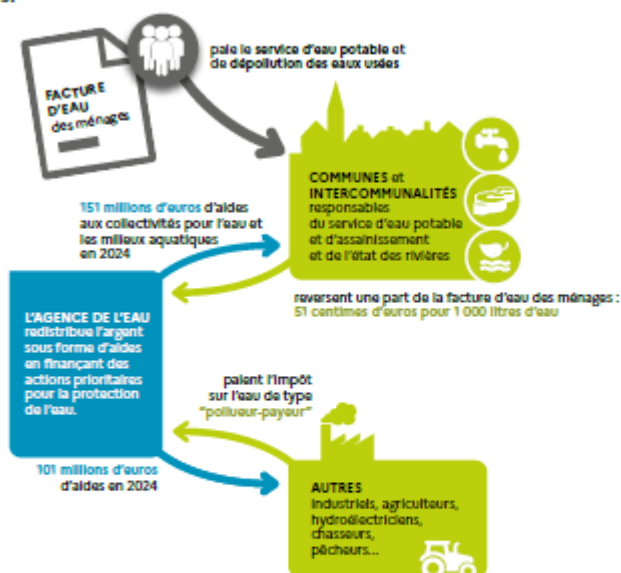
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les huit mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs-vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

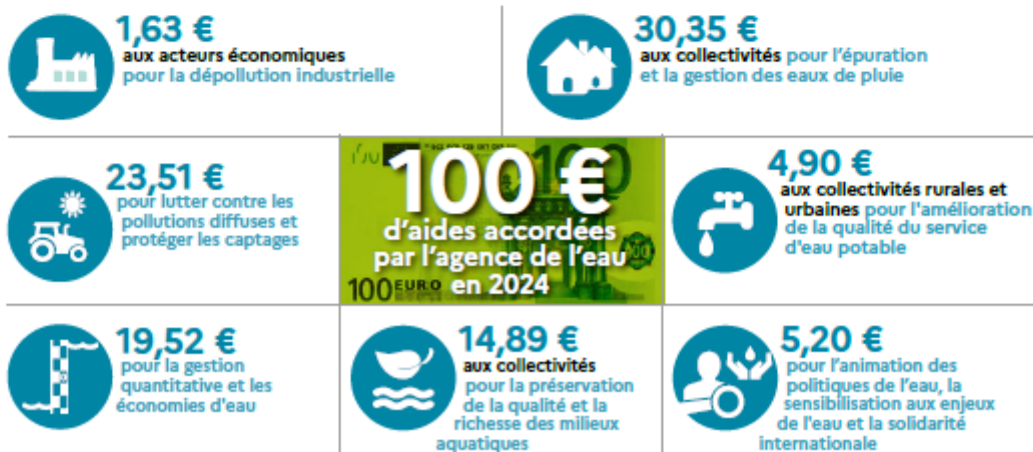


A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



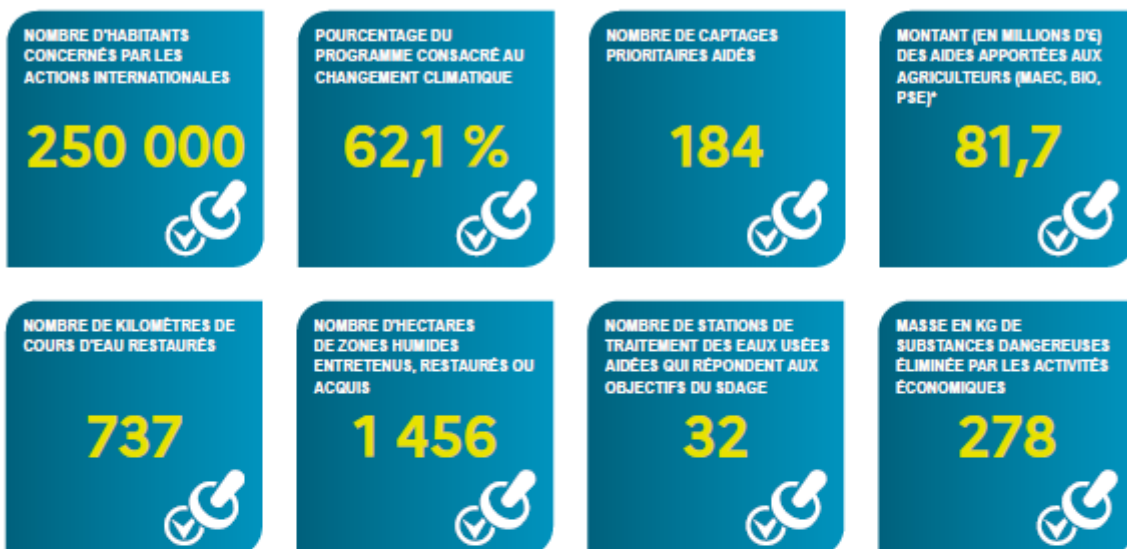
En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2024 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : blt.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme